



PRÉFET DE LA VIENNE

PREFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET
DES AFFAIRES JURIDIQUES
Bureau de L'Utilité Publique et
des Procédures Environnementales

A R R Ê T É n° 2015-DRCLAJ/BUPPE-020
en date du 27 janvier 2015

portant inscription au titre des monuments historiques
d'objets mobiliers sis à **CHAMPAGNE SAINT
HILAIRE**

La Préfète de la région Poitou-Charentes
Préfète de la Vienne
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-SG-SCAADE-134 en date du 20 octobre 2014 donnant délégation de signature à Monsieur Serge BIDEAU, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Vienne;

Vu l'avis de la commission départementale des objets mobiliers en date du 5 décembre 2014;

Considérant que la conservation de l'objet désigné ci-après présente un intérêt patrimonial suffisant pour en rendre souhaitable la préservation;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Vienne;

SOUS-PRÉFECTURE
12 FEV. 2015
MONTMORILLON

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} -

Est inscrit au titre des Monuments historiques l'objet suivant sis dans **la salle communale**:

- ✓ Pilier aux quatre divinités en pierre sculptée (époque gallo-romaine).

ARTICLE 2 -

Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication et au préfet de la région Poitou-Charentes (direction régionale des affaires culturelles), sera notifié au propriétaire et au clergé affectataire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

- au Conservateur des antiquités et objets d'art de la Vienne,
- à la Directrice régionale des Affaires culturelles,
- à l'Inspecteur des monuments historiques,
- au Conservateur régional des monuments historiques,
- à l'Architecte des Bâtiments de France,
- au Directeur des Archives départementales,
- au Chef du Service régional de l'Inventaire,
- au Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de la Vienne,
- au Directeur départemental de la Sécurité publique.

Fait à POITIERS, le 27 janvier 2015

Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur,



Dominique LARONDE